



**Directives au clergé au sujet des visites
aux personnes gravement malades et aux mourants
dans les établissements de soins de santé et à domicile
(le 19 mars 2020)**

Jésus nous appelle à être aussi présents que possible aux gens dans les circonstances actuelles. Pendant ce temps de crise, les gens peuvent se sentir abandonnés ou isolés. Souvenons-nous des paroles très claires de Jésus quand il nous a enseigné à faire des œuvres corporelles de miséricorde :

*« J'étais nu, et vous m'avez habillé ; j'étais malade, et vous m'avez visité ;
j'étais en prison, et vous êtes venus jusqu'à moi ! » Matthieu 25, 36*

En s'inspirant des meilleures pratiques en matière de soins de santé, et en union avec d'autres diocèses, le Diocèse de Sault Ste-Marie établit les directives suivantes destinées au clergé qui fournit des soins sacramentels aux patients des établissements de santé et aux paroissiens malades confinés à domicile, pendant cette période d'épidémie du virus COVID-19 (coronavirus). Notre foi nous oblige à continuer le ministère de notre Seigneur Jésus - y compris l'onction des malades - en veillant à ce que tous les protocoles appropriés soient suivis. Cependant, il y a des éléments clés à considérer :

- A. Si ce ministère sacramentel est offert dans un hôpital ou un établissement de soins de santé, les directives concernant les mesures de protection, y compris les vêtements protecteurs, prévalent. Presque tous les établissements de soins de santé ont suspendu les visites du ministre eucharistique afin de réduire la circulation, mais le sacrement des malades pour les patients gravement malades est toujours très bien accueilli.**

Si vous visitez un patient dans une chambre d'isolation, veuillez suivre les consignes suivantes :

1. **Présentez-vous au poste de soins infirmiers avant d'entrer dans la chambre.**
2. Une pancarte d'isolation sera affichée à l'entrée de la chambre d'isolation du patient. Cela signifie que toute personne entrant dans la pièce doit prendre les précautions indiquées sur la pancarte.
3. Laissez vos manteaux à l'extérieur de la chambre du patient.
4. Lavez-vous les mains avant d'entrer dans la chambre d'isolation. Utilisez la solution désinfectante placée à l'extérieur de la chambre du patient.
5. Revêtez l'équipement de protection individuelle (EPI) tel qu'indiqué sur la pancarte et selon les instructions du personnel de l'hôpital. Selon le type d'isolation, cela peut inclure une blouse (jaquette d'hôpital), des gants, un masque, des lunettes ou un écran facial.
6. N'apportez aucun article qui ne peut pas être jeté avant de quitter la salle d'isolation.
7. Au poste de soins infirmiers, demandez qu'on vous donne des récipients jetables dans lesquels vous pourrez apporter les articles nécessaires aux besoins sacramentels du patient. (c.-à-d. huile sainte)

8. Utilisez des copies des lectures liturgiques qui peuvent être jetées dans la corbeille à papier avant de quitter la chambre du patient.
9. Si vous avez des doutes quant à la possibilité d'apporter un objet dans la chambre d'isolation, renseignez-vous auprès d'un membre du personnel.
10. L'onction peut être faite avec une main gantée et un coton-tige ou un tampon d'ouate qui doit être brûlé ou déposé, après la visite, dans des conteneurs à déchets médicaux rouges. (veuillez consulter le poste de soins infirmiers)
11. Maintenez une distance sociale (six pieds) avec tous les gens dans la pièce, sauf le patient.
12. Avant de quitter la salle d'isolation, jetez dans le panier de la chambre du patient les gants, le masque, les lunettes de protection ou le masque facial, les contenants et les copies des lectures liturgiques. Retirez la blouse (jaquette d'hôpital) et placez-la dans le panier à linge sale situé dans la chambre du patient.
13. Lavez-vous toujours les mains en entrant et en sortant de la salle d'isolation.

B. Si on vous demande d'administrer un sacrement à domicile, les directives suivantes s'appliquent également. Les visites aux personnes gravement malades ou mourantes devraient se poursuivre autant que possible, mais uniquement si les mesures de précaution sont respectées.

1. Appelez à l'avance pour vous assurer que la personne accepte toujours les visiteurs et pour discerner les risques pour la santé et les précautions nécessaires. Nous vous invitons aussi à contacter les malades par téléphone ou par d'autres moyens électroniques afin de prendre de leurs nouvelles, de prier avec eux et de leur offrir un soutien moral.
2. Utilisez un désinfectant pour les mains une fois entré dans la maison et à nouveau avant l'onction.
3. Si la personne qui communie reçoit habituellement la communion sur la langue, encouragez-la fortement, pour votre sécurité et la sienne, à recevoir la communion dans la main.
4. Maintenez une distance sociale (six pieds) avec tout le monde dans la pièce, sauf la personne que vous visitez.
5. Évitez tout contact physique avec la personne ou la famille pendant la visite.

Note: Tout membre du clergé qui a été en contact non-protégé direct avec une personne atteinte du coronavirus (en ne suivant pas les directives ci-dessus) doit se mettre en auto-isolation pendant deux semaines et suivre les directives émises par le Département de la santé publique.

NOTE : *Nous organisons actuellement des sessions de formation avec les hôpitaux afin de soutenir ces directives.*

Pour plus d'assistance, veuillez contacter

Cindy Dwyer

Directrice de planification pastorale/Services pastoraux

705-674-2727, poste 251 c.dwyer@ssmd.ca